



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure

A  
Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le **25 MARS 2021**

**Objet : Question parlementaire n° 3708 du 24 février 2021 de Messieurs les Députés Gusty GRAAS et Claude LAMBERTY concernant le transport de détenus**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Henri Kox

Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Henri KOX et de Madame le Ministre de la Justice Sam TANSON à la question parlementaire n° 3708 du 24 février 2021 des honorables Députés Gusty GRAAS et Claude LAMBERTY

**Ad 1):**

La réglementation au Grand-Duché du Luxembourg ne prévoit des ceintures de sécurité que pour les places assises dirigées vers l'avant du véhicule (art 24-5 du Code de la Route). Il faut savoir que dans les fourgons cellulaires de la Police, le détenu est placé en position latérale par rapport à la direction de conduite. De plus, les compartiments installés dans ces fourgons sont équipés avec des protections à hauteur de la tête.

**Ad 2.) :**

Selon les experts en la matière, il est techniquement impossible d'équiper les fourgons existants avec des ceintures de sécurité conformément aux règles d'homologation en vigueur.

Néanmoins, dans le cadre des préparations aux nouvelles missions en relation avec le nouveau Centre pénitentiaire d'Ueschterhaff près de SANEM dont l'ouverture est prévue pour 2022, il a été retenu d'acquérir pour l'année 2021 deux véhicules spécialement aménagés pour le transfert de détenus où ces derniers seront alors assis en sens de la marche du véhicule et les sièges équipés de ceintures de sécurité. Pour l'année 2022, l'acquisition d'un véhicule du genre Mini-bus pour +/-12 détenus est en phase de préparation dont les sièges seront également équipés avec des ceintures de sécurité. À la suite de cette première acquisition une étude sera lancée pour analyser en détail tous les aspects d'un point de vue sécurité, confort et équipements.

**Ad 3.) :**

En référence à la réponse ci-dessus et sur base des retours d'expériences précités, les futurs fourgons pourraient être aménagés différemment entre autres avec des sièges en direction de la circulation et équipés de ceintures de sécurité. Il est sous-entendu que la sécurité pour les policiers en charge de cette mission délicate doit également être assurée au maximum.